



ANNEXE 1

	TYPE DE CONGES	AVIS DU DIRECTEUR OBLIGATOIRE	DUREE	REMUNERATION ET SITUATION ADMINISTRATIVE	REINTEGRATION	OBSERVATIONS
CONGES						
1	Congé de maladie ordinaire	NON	Durée maximale 12 mois	3 mois plein traitement 9 mois demi traitement Maintien du supplément familial et de l'indemnité de résidence. Désindexation si soins hors de Nouvelle Calédonie	Réintégration sur poste Poste protégé pendant la durée du congé	Certificat médical à transmettre à l'établissement , (au maximum dans les 48 heures). les transmissions hors délais peuvent entraîner des retenues sur rémunération
2	Congé pour accident de service, de trajet ou de maladie professionnelle	NON		Traitement pris en charge par la CAFAT à compter du lendemain du jour de l'accident	Réintégration sur poste Poste protégé pendant la durée du congé	Doit être déclaré dans les plus brefs délais. Imprimés à compléter
3	Congé de longue maladie (CLM)	NON	3 ans maximum	1 an plein traitement 2 ans demi traitement Désindexation si soins hors de Nouvelle Calédonie	Réintégration sur poste Poste protégé pendant la durée du congé	Certificat médical à transmettre à l'employeur Avis préalable du Comité Médical Ministériel Voir circulaire spécifique
4	Congé de longue durée (CLD)	NON	5 ans maximum	3 ans plein traitement 2 ans demi traitement Désindexation si soins hors de Nouvelle Calédonie	Réintégration sur poste Poste protégé pendant la durée du congé	Certificat médical à transmettre à l'employeur Avis préalable du Comité Médical Ministériel Voir circulaire spécifique
5	Mi-temps thérapeutique	NON	Après congé de maladie ordinaire de plus de 6 mois, CLM ou CLD 3 mois renouvelable dans la limite d'un an par affection Après congé pour accident de service 6 mois maximum renouvelable une fois	Plein traitement	Sans objet	Certificat médical à transmettre à l'employeur Avis préalable du Comité Médical Ministériel Voir circulaire spécifique
6	Congé maternité. Durée minimale du congé : 8 semaines dont obligatoirement 6 semaines qui suivent l'accouchement. A la demande de l'intéressée, un report du congé prénatal sur congé postnatal est accordé sur prescription médicale, dans la limite de trois semaines. En cas d'arrêt de travail pendant la période antérieure à la date présumée de l'accouchement dont l'assurée a demandé le report, celui-ci est annulé et la période initialement reportée est alors réduite d'autant.	NON	1er et 2 ème enfant: 16 semaines soit 112 jours, dont 6 semaines avant la date présumée d'accouchement et 10 semaines après. 3 ème enfant et suivants: 26 semaines soit 182 jours, dont 8 semaines avant la date présumée d'accouchement et 18 semaines après. Anticipation de 2 semaines du congé prénatal à déduire du congé postnatal sur demande de l'intéressée. Naissance de Jumeaux: 34 semaines soit 238 jours, dont 12 semaines avant la date présumée d'accouchement et 22 semaines après. Anticipation de 4 semaines du congé prénatal à déduire du congé postnatal sur demande de l'intéressée. Naissance de Triplés ou plus: 46 semaines soit 322 jours, dont 24 semaines avant la date présumée d'accouchement et 22 semaines après.	moins de 6 mois de service sans traitement à partir de 6 mois de service plein traitement	Réintégration sur poste Poste protégé pendant la durée du congé	Certificat médical attestant de l'état de grossesse et de la date présumée d'accouchement à transmettre au plus tard à la fin du 4 ème mois de grossesse + imprimé de déclaration de grossesse
7	Congé pour grossesse pathologique	NON	14 jours	Plein traitement	Réintégration sur poste Poste protégé pendant la durée du congé	Certificat médical à transmettre à l'employeur (au maximum dans les 48 heures).
8	Congé pour couches pathologiques	NON	28 jours	Plein traitement	Réintégration sur poste Poste protégé pendant la durée du congé	Certificat médical à transmettre à l'employeur (au maximum dans les 48 heures).



ANNEXE 1

	TYPE DE CONGES	AVIS DU DIRECTEUR OBLIGATOIRE	DUREE	REMUNERATION ET SITUATION ADMINISTRATIVE	REINTEGRATION	OBSERVATIONS
9	Congé d'adoption ou d'accueil d'un enfant	NON	1er et 2 ^{ème} enfant: 10 semaines 3 ^{ème} enfant: 18 semaines Adoption multiple: 22 semaines	Plein traitement	Réintégration sur poste Poste protégé pendant la durée du congé	Imprimé à compléter Adoption plénière: remise d'un acte d'adoption du Tribunal de Grande Instance Adoption coutumière remise d'un acte coutumier d'adoption
10	Congé de naissance ou d'adoption : père ou personne vivant maritalement avec la mère, un document attestant qu'il vit avec la mère devra être produit	NON	3 jours consécutifs ou non, dans une période de 15 jours entourant la date de naissance ou d'adoption.	Plein traitement	Réintégration sur poste Poste protégé pendant la durée du congé	Imprimé à compléter Acte de naissance ou d'adoption et justificatif familial.
11	Congé de paternité pour naissance ou adoption: père ou personne vivant maritalement avec la mère, un document attestant qu'il vit avec la mère devra être produit	NON	11 jours consécutifs(dimanches et jours fériés inclus) 18 jours en cas de naissance ou adoption multiple. Le congé peut être fractionné en 2 périodes dont l'une des deux est au moins égale à 7 jours et doit débiter au cours des 4 mois suivant la naissance de l'enfant, mais il peut se poursuivre au-delà de ce délai.	Plein traitement	Réintégration sur poste Poste protégé pendant la durée du congé	Imprimé à compléter Acte de naissance ou d'adoption et justificatif familial.
12	Congé parental	NON	6 mois renouvelable pour chaque enfant jusqu'au troisième anniversaire de l'enfant(naissance ou adoption d'un enfant de moins de trois ans). En cas d'adoption d'un enfant de plus de 3 ans et de moins de 16 ans, 6 mois renouvelable une fois	Aucun traitement	Poste protégé 1 an Maître réintégré après participation au mouvement	Imprimé à compléter et justificatif familial
13	Congé de présence parentale	NON	310 jours (à peu près 15 mois) sur une période de 36 mois pour un même enfant et une même pathologie, les jours ne sont pas fractionnables et peuvent être pris en une ou plusieurs fois	Aucun traitement	Réintégration sur poste Poste protégé pendant la durée du congé	Imprimé à compléter, joindre courrier explicatif, justificatif familial et certificat médical précisant la durée
14	Congé de solidarité familiale pour rester auprès d'un ascendant, un descendant, un frère, une sœur ou une personne partageant le même domicile que le bénéficiaire du congé ou l'ayant désigné comme sa personne de confiance. La personne accompagnée doit être atteinte d'une maladie mettant en jeu le pronostic vital ou se trouver en phase avancée ou terminale d'une affection grave et incurable.	NON	3 mois maximum, renouvelable une fois; par périodes fractionnées d'au moins 7 jours consécutifs, dont la durée cumulée ne peut pas être supérieure à 6 mois ; Prend fin soit à l'expiration de la période des trois mois soit dans les trois jours qui suivent le décès de la personne accompagnée	Aucun traitement	Réintégration sur poste Poste protégé pendant la durée du congé	Imprimé à compléter avec courrier explicatif, justificatif familial et certificat médical précisant la durée
AUTORISATION D ABSENCES						
15	Autorisation d'absence pour participation à un concours de recrutement, concours ou examens professionnels	OUI	48 heures par concours avant le début de la première épreuve	Plein traitement	Poste protégé pendant la durée de l'absence	Imprimé à compléter et convocation Les deux jours d'absence doivent comprendre les samedis et autres jours de la semaine même si l'agent ne travaille pas ce ou ces jours là. <u>Attestation de participation à remettre au retour</u>
16	Autorisation d'absence pour examens scolaires et universitaires	OUI	48 heures avant le début de la première épreuve	Rémunération maintenue sous réserve de récupération	Poste protégé pendant la durée de l'absence	Imprimé à compléter, planning de récupération et convocation Les deux jours d'absence doivent comprendre les samedis et autres jours de la semaine même si l'agent ne travaille pas ce ou ces jours là. <u>Attestation de participation à remettre au retour</u>
17	Autorisation d'absence pour décès conjoint ou partenaire PACS, enfant, père mère	OUI	3 jours + délais de route (48 h pour métropole)	Rémunération maintenue mais retenue des HSA et des indemnités Désindexation hors de Nouvelle Calédonie	Poste protégé pendant la durée de l'absence	Imprimé à compléter, acte de décès et justificatif familial
18	Autorisation d'absence pour décès grands parents, frères, sœurs, beaux-parents	OUI	1 jour	Rémunération maintenue sous réserve de récupération	Poste protégé pendant la durée de l'absence	Imprimé à compléter, acte de décès et justificatif familial
19	Autorisation d'absence pour décès autres membres de la famille	OUI	1 jour	Rémunération maintenue sous réserve de récupération	Poste protégé pendant la durée de l'absence	Imprimé à compléter, acte de décès et justificatif familial



ANNEXE 1

	TYPE DE CONGES	AVIS DU DIRECTEUR OBLIGATOIRE	DUREE	REMUNERATION ET SITUATION ADMINISTRATIVE	REINTEGRATION	OBSERVATIONS
20	Autorisation pour garde d'enfant malade (moins de 16 ans). Pas de limite d'âge si enfant atteint d'un handicap	OUI	6 jours pour un 100%, 5 jours pour un 80 % et 3 jours pour un 50%	Rémunération maintenue mais retenue des HSA et des indemnités	Poste protégé pendant la durée de l'absence	Imprimé à compléter, certificat médical avec nom et âge de l'enfant
21	Autorisation d'absence pour participation à un voyage scolaire ou déplacement UNSS	OUI	/	Plein traitement	Poste protégé pendant la durée de l'absence	Imprimé à compléter et justificatif
22	Autorisation d'absence jury d'examen, rédaction de sujet	OUI	/	Plein traitement	Poste protégé pendant la durée de l'absence	Convocation
23	Autorisation d'absence pour rendez vous médicaux, consultations médicales pour l'agent ou en accompagnement d'un membre de la famille	OUI	/	Aucun traitement	Poste protégé pendant la durée de l'absence	Imprimé à compléter et pièce justificative
24	Autorisation d'absence pour obligation juridique ou expertise judiciaire	OUI	/	Rémunération maintenue sous réserve de récupération	Poste protégé pendant la durée de l'absence	Imprimé à compléter, planning de récupération et convocation
25	Autorisation d'absence pour participation à un jury d'assises	OUI	Selon calendrier du jury d'assises	Maintien du traitement. Entretien à demander avec la gestionnaire ressources humaines pour modalités d'organisation	Poste protégé pendant la durée de l'absence	Imprimé à compléter et convocation
26	Autorisation d'absence pour intempéries, périodes pré ou post cycloniques, grève, panne des transports aériens ou terrestres	OUI	/	Rémunération maintenue sous réserve de récupération	Poste protégé pendant la durée de l'absence	Imprimé à compléter, pièce justificative et planning de récupération
DISPONIBILITE						
27	Disponibilité pour élever un enfant âgé de moins de huit ans	NON	3 ans renouvelable jusqu'au 8ème anniversaire de l'enfant	Aucun traitement	Poste protégé 1 an de date à date Maître réintégré après participation au mouvement	Disponibilité de droit sur justificatif familial et imprimé complété
28	Disponibilité pour soins enfant, conjoint ou partenaire, pacte civil de solidarité, ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave	NON	Maximum trois ans renouvelable 2 fois	Aucun traitement	Poste protégé 1 an de date à date Maître réintégré après participation au mouvement	Disponibilité de droit sur justificatif familial ou du PACS, certificat médical et imprimé complété
29	Disponibilité pour soins enfant, conjoint ou partenaire, pacte civil de solidarité, ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne	NON	Maximum trois ans renouvelable si les conditions sont toujours réunies	Aucun traitement	Poste protégé 1 an de date à date Maître réintégré après participation au mouvement	Disponibilité de droit sur justificatif familial ou du PACS, certificat médical, justificatif handicap et imprimé complété
30	Disponibilité pour suivre conjoint ou partenaire lié par un pacte civil de solidarité lorsque celui-ci est astreint à établir sa résidence habituelle, à raison de sa profession, en un lieu éloigné du lieu d'exercice des fonctions du maître	NON	Maximum trois ans mais renouvellement illimité	Aucun traitement	Poste non protégé Maître réintégré après participation au mouvement	Disponibilité de droit sur justificatif du mariage ou du PACS, attestation de l'employeur précisant le lieu de travail et imprimé complété
31	Disponibilité pour exercer un mandat d' élu local	NON	Durée du mandat	Aucun traitement	Poste non protégé Maître réintégré après participation au mouvement	Disponibilité de droit sur justificatif de la collectivité territoriale et imprimé complété
32	Disponibilité pour se rendre dans les DOM-TOM-COM ou à l'étranger en vue de l'adoption d'un ou plusieurs enfants	NON	Maximum 6 semaines par agrément d'adoption	Aucun traitement	Réintégration sur poste Poste protégé pendant la durée du congé	Disponibilité de droit sur justificatif d'agrément et imprimé complété



ANNEXE 1

	TYPE DE CONGES	AVIS DU DIRECTEUR OBLIGATOIRE	DUREE	REMUNERATION ET SITUATION ADMINISTRATIVE	REINTEGRATION	OBSERVATIONS
33	Disponibilité pour études ou recherche présentant un intérêt général	OUI	Maximum trois ans renouvelable 1 fois	Aucun traitement	Poste non protégé Maître réintégré après participation au mouvement	Imprimé à compléter et attestation précisant le diplôme préparé ou certificat d'inscription dans un établissement d'enseignement
34	Disponibilité pour convenances personnelles	OUI	Maximum trois ans renouvelable maximum 10 ans sur la carrière. Est accordée pour une année scolaire	Aucun traitement	Poste non protégé Maître réintégré après participation au mouvement	Imprimé à compléter avec courrier explicatif
35	Disponibilité pour créer ou reprendre une entreprise au sens de l'article L5141-1 du code du travail	OUI	Maximum 2 ans pas de renouvellement	Aucun traitement	Poste non protégé Maître réintégré après participation au mouvement	Imprimé à compléter et attestation de création ou de reprise d'entreprise

L'administration se réserve le droit de demander des justificatifs complémentaires

TABLEAU DES CONGES, AUTORISATIONS D'ABSENCE ET DISPONIBILITES DES MAITRES CONTRACTUELS ET AGRES A TITRE PROVISoire EXERCANT DANS DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION OU SOUS CONTRAT SIMPLE

ANNEXE 2

	TYPE DE CONGES	AVIS DU DIRECTEUR OBLIGATOIRE	DUREE	REMUNERATION ET SITUATION ADMINISTRATIVE	REINTEGRATION	OBSERVATIONS
1	Congé de maladie ordinaire	NON	Durée maximale 12 mois	3 mois plein traitement 9 mois demi traitement Maintien du supplément familial et de l'indemnité de résidence. Désindexation si soins hors de Nouvelle Calédonie	Réintégration sur poste Poste protégé pendant la durée du congé	Certificat médical à transmettre à l'établissement, (au maximum dans les 48 heures). les transmissions hors délais peuvent entraîner des retenues sur rémunération
2	Congé pour accident de service, de trajet ou de maladie professionnelle	NON		Traitement pris en charge par la CAFAT à compter du lendemain du jour de l'accident	Réintégration sur poste Poste protégé pendant la durée du congé	Doit être déclaré dans les plus brefs délais. Imprimés à compléter
3	Congé de longue maladie (CLM)	NON	3 ans maximum	1 an plein traitement 2 ans demi traitement Désindexation si soins hors de Nouvelle Calédonie	Réintégration sur poste Poste protégé pendant la durée du congé	Certificat médical à transmettre à l'employeur Avis préalable du Comité Médical Ministériel Voir circulaire spécifique
4	Congé de longue durée (CLD)	NON	5 ans maximum	3 ans plein traitement 2 ans demi traitement Désindexation si soins hors de Nouvelle Calédonie	Réintégration sur poste Poste protégé pendant la durée du congé	Certificat médical à transmettre à l'employeur Avis préalable du Comité Médical Ministériel Voir circulaire spécifique
5	Mi-temps thérapeutique	NON	Après congé de maladie ordinaire de plus de 6 mois, CLM ou CLD 3 mois renouvelable dans la limite d'un an par affection Après congé pour accident de service 6 mois maximum renouvelable une fois	Plein traitement	Sans objet	Certificat médical à transmettre à l'employeur Avis préalable du Comité Médical Ministériel Voir circulaire spécifique
6	Congé maternité. Durée minimale du congé : 8 semaines dont obligatoirement 6 semaines qui suivent l'accouchement. A la demande de l'intéressée, un report du congé prénatal sur congé postnatal est accordé sur prescription médicale, dans la limite de trois semaines. En cas d'arrêt de travail pendant la période antérieure à la date présumée de l'accouchement dont l'assurée a demandé le report, celui-ci est annulé et la période initialement reportée est alors réduite d'autant.	NON	1er et 2 ème enfant: 16 semaines soit 112 jours, dont 6 semaines avant la date présumée d'accouchement et 10 semaines après. 3 ème enfant et suivants: 26 semaines soit 182 jours, dont 8 semaines avant la date présumée d'accouchement et 18 semaines après. Anticipation de 2 semaines du congé prénatal à déduire du congé postnatal sur demande de l'intéressée. Naissance de Jumeaux: 34 semaines soit 238 jours, dont 12 semaines avant la date présumée d'accouchement et 22 semaines après. Anticipation de 4 semaines du congé prénatal à déduire du congé postnatal sur demande de l'intéressée. Naissance de Triplés ou plus: 46 semaines soit 322 jours, dont 24 semaines avant la date présumée d'accouchement et 22 semaines après.	moins de 6 mois de service sans traitement à partir de 6 mois de service plein traitement	Réintégration sur poste Poste protégé pendant la durée du congé	Certificat médical attestant de l'état de grossesse et de la date présumée d'accouchement à transmettre au plus tard à la fin du 4 ème mois de grossesse + imprimé de déclaration de grossesse
7	Congé pour grossesse pathologique	NON	14 jours	Plein traitement	Réintégration sur poste Poste protégé pendant la durée du congé	Certificat médical à transmettre à l'employeur (au maximum dans les 48 heures).



TABLEAU DES CONGES, AUTORISATIONS D'ABSENCE ET DISPONIBILITES DES MAITRES CONTRACTUELS ET AGRES A TITRE PROVISoire EXERCANT DANS DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION OU SOUS CONTRAT SIMPLE

ANNEXE 2

	TYPE DE CONGES	AVIS DU DIRECTEUR OBLIGATOIRE	DUREE	REMUNERATION ET SITUATION ADMINISTRATIVE	REINTEGRATION	OBSERVATIONS
8	Congé pour couches pathologiques	NON	28 jours	Plein traitement	Réintégration sur poste Poste protégé pendant la durée du congé	Certificat médical à transmettre à l'employeur (au maximum dans les 48 heures).
9	Congé d'adoption ou d'accueil d'un enfant	NON	1er et 2 ^{ème} enfant: 10 semaines 3 ^{ème} enfant: 18 semaines Adoption multiple: 22 semaines	Plein traitement	Réintégration sur poste Poste protégé pendant la durée du congé	Imprimé à compléter Adoption plénière: remise d'un acte d'adoption du Tribunal de Grande Instance Adoption coutumière remise d'un acte coutumier d'adoption
10	Congé de naissance ou d'adoption : père ou personne vivant maritalement avec la mère, un document attestant qu'il vit avec la mère devra être produit	NON	3 jours consécutifs ou non, dans une période de 15 jours entourant la date de naissance ou d'adoption.	Plein traitement	Réintégration sur poste Poste protégé pendant la durée du congé	Imprimé à compléter Acte de naissance ou d'adoption et justificatif familial.
11	Congé de paternité pour naissance ou adoption: père ou personne vivant maritalement avec la mère, un document attestant qu'il vit avec la mère devra être produit	NON	11 jours consécutifs(dimanches et jours fériés inclus) 18 jours en cas de naissance ou adoption multiple. Le congé peut être fractionné en 2 périodes dont l'une des deux est au moins égale à 7 jours et doit débiter au cours des 4 mois suivant la naissance de l'enfant, mais il peut se poursuivre au-delà de ce délai.	Plein traitement	Réintégration sur poste Poste protégé pendant la durée du congé	Imprimé à compléter Acte de naissance ou d'adoption et justificatif familial.
12	Congé parental	NON	6 mois renouvelable pour chaque enfant jusqu'au troisième anniversaire de l'enfant(naissance ou adoption d'un enfant de moins de trois ans), En cas d'adoption d'un enfant de plus de 3 ans et de moins de 16 ans, 6 mois renouvelable une fois	Aucun traitement	Poste protégé 1 an Maître réintégré après participation au mouvement	Imprimé à compléter et justificatif familial
13	Congé de présence parentale	NON	310 jours (à peu près 15 mois) sur une période de 36 mois pour un même enfant et une même pathologie, les jours ne sont pas fractionnables et peuvent être pris en une ou plusieurs fois	Aucun traitement	Réintégration sur poste Poste protégé pendant la durée du congé	Imprimé à compléter, joindre courrier explicatif, justificatif familial et certificat médical précisant la durée
14	Congé de solidarité familiale pour rester auprès d'un ascendant, un descendant, un frère, une sœur ou une personne partageant le même domicile que le bénéficiaire du congé ou l'ayant désigné comme sa personne de confiance. La personne accompagnée doit être atteinte d'une maladie mettant en jeu le pronostic vital ou se trouver en phase avancée ou terminale d'une affection grave et incurable.	NON	3 mois maximum, renouvelable une fois; par périodes fractionnées d'au moins 7 jours consécutifs, dont la durée cumulée ne peut pas être supérieure à 6 mois ; Prend fin soit à l'expiration de la période des trois mois soit dans les trois jours qui suivent le décès de la personne accompagnée	Aucun traitement	Réintégration sur poste Poste protégé pendant la durée du congé	Imprimé à compléter avec courrier explicatif, justificatif familial et certificat médical précisant la durée
15	Congé pour élever un enfant âgé de moins de huit ans	NON	1 an renouvelable deux fois	Aucun traitement	Poste protégé 1 an de date à date Maître réintégré après participation au mouvement	Congé de droit sur justificatif familial et imprimé complété
16	Congé pour se rendre dans les DOM-TOM-COM ou à l'étranger en vue de l'adoption d'un ou plusieurs enfants	NON	Maximum 6 semaines par agrément d'adoption	Aucun traitement	Réintégration sur poste Poste protégé pendant la durée du congé	Congé de droit sur justificatif d'agrément et imprimé complété
17	Congé pour soins enfant, conjoint ou partenaire, pacte civil de solidarité, ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave	NON	1 an renouvelable deux fois	Aucun traitement	Poste protégé 1 an de date à date Maître réintégré après participation au mouvement	Congé de droit sur justificatif familial ou du PACS, certificat médical et imprimé complété
18	Congé pour soins enfant, conjoint ou partenaire, pacte civil de solidarité, ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne	NON	1 an renouvelable deux fois	Aucun traitement	Poste protégé 1 an de date à date Maître réintégré après participation au mouvement	Congé de droit sur justificatif familial ou du PACS, certificat médical, justificatif handicap et imprimé complété



TABLEAU DES CONGES, AUTORISATIONS D'ABSENCE ET DISPONIBILITES DES MAITRES CONTRACTUELS ET AGRES A TITRE PROVISoire EXERCANT DANS DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION OU SOUS CONTRAT SIMPLE

ANNEXE 2

	TYPE DE CONGES	AVIS DU DIRECTEUR OBLIGATOIRE	DUREE	REMUNERATION ET SITUATION ADMINISTRATIVE	REINTEGRATION	OBSERVATIONS
19	Congé pour suivre conjoint ou partenaire lié par un pacte civil de solidarité lorsque celui-ci est astreint à établir sa résidence habituelle, à raison de sa profession, en un lieu éloigné du lieu d'exercice des fonctions du maître	NON	1 an renouvelable deux fois	Aucun traitement	Poste protégé 1 an de date à date Maître réintégré après participation au mouvement	Congé de droit sur justificatif du mariage ou du PACS, attestation de l'employeur précisant le lieu de travail et imprimé complété
20	Congé pour exercer un mandat d'élu local	NON	Durée du mandat	Aucun traitement	Poste non protégé Maître réintégré après participation au mouvement	Congé de droit sur justificatif de la collectivité territoriale et imprimé complété
21	Congé pour convenances personnelles	OUI	Maximum trois mois non renouvelable	Aucun traitement	Réintégration sur poste Poste protégé pendant la durée du congé	Imprimé à compléter avec courrier explicatif
22	Autorisation d'absence pour participation à un concours de recrutement, concours ou examens professionnels	OUI	48 heures par concours avant le début de la première épreuve	Plein traitement	Poste protégé pendant la durée de l'absence	Imprimé à compléter et convocation Les deux jours d'absence doivent comprendre les samedis et autres jours de la semaine même si l'agent ne travaille pas ce ou ces jours là. Attestation de participation à remettre au retour
23	Autorisation d'absence pour examens scolaires et universitaires	OUI	48 heures avant le début de la première épreuve	Rémunération maintenue sous réserve de récupération	Poste protégé pendant la durée de l'absence	Imprimé à compléter, planning de récupération et convocation Les deux jours d'absence doivent comprendre les samedis et autres jours de la semaine même si l'agent ne travaille pas ce ou ces jours là. Attestation de participation à remettre au retour
24	Autorisation d'absence pour décès conjoint ou partenaire PACS, enfant, père mère	OUI	3 jours + délais de route (48 h pour métropole)	Rémunération maintenue mais retenue des HSA et des indemnités Désindexation hors de Nouvelle Calédonie	Poste protégé pendant la durée de l'absence	Imprimé à compléter, acte de décès et justificatif familial
25	Autorisation d'absence pour décès grands parents, frères, sœurs, beaux-parents	OUI	1 jour	Rémunération maintenue mais retenue des HSA et des indemnités	Poste protégé pendant la durée de l'absence	Imprimé à compléter, acte de décès et justificatif familial
26	Autorisation d'absence pour décès autres membres de la famille	OUI	1 jour	Rémunération maintenue sous réserve de récupération	Poste protégé pendant la durée de l'absence	Imprimé à compléter, acte de décès et justificatif familial
27	Autorisation d'absence pour naissance ou adoption	OUI	3 jours pris dans les 15 jours qui suivent la naissance ou arrivée de l'enfant au foyer	Rémunération maintenue mais retenue des HSA et des indemnités	Poste protégé pendant la durée de l'absence	Imprimé à compléter, acte de naissance ou d'adoption et justificatif familial
28	Autorisation pour garde d'enfant malade (moins de 16 ans). Pas de limite d'âge si enfant atteint d'un handicap	OUI	6 jours pour un 100%, 5 jours pour un 80 % et 3 jours pour un 50%	Rémunération maintenue mais retenue des HSA et des indemnités	Poste protégé pendant la durée de l'absence	Imprimé à compléter, certificat médical avec nom et âge de l'enfant
29	Autorisation d'absence pour participation à un voyage scolaire ou déplacement UNSS	OUI	/	Plein traitement	Poste protégé pendant la durée de l'absence	Imprimé à compléter et justificatif
30	Autorisation d'absence jury d'examen, rédaction de sujet	OUI	/	Plein traitement	Poste protégé pendant la durée de l'absence	Convocation
31	Autorisation d'absence pour rendez vous médicaux, consultations médicales pour l'agent ou en accompagnement d'un membre de la famille	OUI	/	Aucun traitement	Poste protégé pendant la durée de l'absence	Imprimé à compléter et pièce justificative
32	Autorisation d'absence pour obligation juridique ou expertise judiciaire	OUI	/	Rémunération maintenue sous réserve de récupération	Poste protégé pendant la durée de l'absence	Imprimé à compléter, planning de récupération et convocation
33	Autorisation d'absence pour participation à un jury d'assises	OUI	Selon calendrier du jury d'assises	Maintien du traitement. Entretien à demander avec la gestionnaire ressources humaines pour modalités d'organisation	Poste protégé pendant la durée de l'absence	Imprimé à compléter et convocation



TABLEAU DES CONGES, AUTORISATIONS D'ABSENCE ET DISPONIBILITES DES MAITRES CONTRACTUELS ET AGREES A TITRE PROVISoire EXERCANT DANS DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION OU SOUS CONTRAT SIMPLE

ANNEXE 2

	TYPE DE CONGES	AVIS DU DIRECTEUR OBLIGATOIRE	DUREE	REMUNERATION ET SITUATION ADMINISTRATIVE	REINTEGRATION	OBSERVATIONS
34	Autorisation d'absence pour intempéries, périodes pré ou post cycloniques, grève, panne des transports aériens ou terrestres	OUI	/	Rémunération maintenue sous réserve de récupération	Poste protégé pendant la durée de l'absence	Imprimé à compléter, pièce justificative et planning de récupération

L'administration se réserve le droit de demander des justificatifs complémentaires

TABEAU DES CONGES, AUTORISATIONS D'ABSENCE ET DISPONIBILITES DES MAITRES EN DELEGATION AUXILIAIRE EXERCANT DANS DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION RECRUTES POUR UN BESOIN PERMANENT

ANNEXE 3

	TYPE DE CONGES	AVIS DU DIRECTEUR OBLIGATOIRE	DUREE	REMUNERATION ET SITUATION ADMINISTRATIVE	REINTEGRATION	OBSERVATIONS
1	Congé de maladie ordinaire	NON	Durée maximale dans la limite de l'engagement du maître. Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	moins de 4 mois de service sans traitement à partir de 4 mois de service 1 mois à plein traitement et un mois à demi traitement à partir de 2 ans de service 2 mois à plein traitement et 2 mois à demi traitement à partir de 3 ans de service 3 mois à plein traitement et 3 mois à demi traitement Désindexation si soins hors de Nouvelle Calédonie	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Certificat médical à transmettre à l'établissement , (au maximum dans les 48 heures). les transmissions hors délais peuvent entraîner des retenues sur rémunération
2	Congé pour accident de service, de trajet ou de maladie professionnelle	NON	Durée maximale dans la limite de l'engagement du maître. Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	Traitement pris en charge par la CAFAT à compter du lendemain du jour de l'accident	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Doit être déclaré dans les plus brefs délais. Imprimés à compléter
3	Congé de grave maladie	NON	Durée maximale dans la limite de l'engagement du maître par période de 3 à 6 mois. Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	à partir de 3 ans de service 12 mois à plein traitement Désindexation si soins hors de Nouvelle Calédonie	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Certificat médical à transmettre à l'employeur Avis préalable du Comité Médical Ministériel
4	Congé maternité. Durée minimale du congé : 8 semaines dont obligatoirement 6 semaines qui suivent l'accouchement. A la demande de l'intéressée, un report du congé prénatal sur congé postnatal est accordé sur prescription médicale, dans la limite de trois semaines. En cas d'arrêt de travail pendant la période antérieure à la date présumée de l'accouchement dont l'assurée a demandé le report, celui-ci est annulé et la période initialement reportée est alors réduite d'autant. Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir.	NON	1er et 2 ème enfant: 16 semaines soit 112 jours, dont 6 semaines avant la date présumée d'accouchement et 10 semaines après. 3 ème enfant et suivants: 26 semaines soit 182 jours, dont 8 semaines avant la date présumée d'accouchement et 18 semaines après. Anticipation de 2 semaines du congé prénatal à déduire du congé postnatal sur demande de l'intéressée. Naissance de Jumeaux: 34 semaines soit 238 jours, dont 12 semaines avant la date présumée d'accouchement et 22 semaines après. Anticipation de 4 semaines du congé prénatal à déduire du congé postnatal sur demande de l'intéressée. Naissance de Triplés ou plus: 46 semaines soit 322 jours, dont 24 semaines avant la date présumée d'accouchement et 22 semaines après.	moins de 6 mois de service sans traitement à partir de 6 mois de service plein traitement	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Certificat médical attestant de l'état de grossesse et de la date présumée d'accouchement à transmettre au plus tard à la fin du 4 ème mois de grossesse + imprimé de déclaration de grossesse
5	Congé pour grossesse pathologique	NON	14 jours Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	moins de 6 mois de service sans traitement à partir de 6 mois de service plein traitement	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Certificat médical à transmettre à l'employeur (au maximum dans les 48 heures).
6	Congé pour couches pathologiques	NON	28 jours Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	moins de 6 mois de service sans traitement à partir de 6 mois de service plein traitement	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Certificat médical à transmettre à l'employeur (au maximum dans les 48 heures).
7	Congé d'adoption ou d'accueil d'un enfant	NON	1er et 2 ème enfant: 10 semaines 3 ème enfant: 18 semaines Adoption multiple: 22 semaines Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	moins de 6 mois de service sans traitement à partir de 6 mois de service plein traitement	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Imprimé à compléter Adoption plénière: remise d'un acte d'adoption du Tribunal de Grande Instance Adoption coutumière remise d'un acte coutumier d'adoption

TABLEAU DES CONGES, AUTORISATIONS D'ABSENCE ET DISPONIBILITES DES MAITRES EN DELEGATION AUXILIAIRE EXERCANT DANS DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION RECRUTES POUR UN BESOIN PERMANENT

ANNEXE 3

	TYPE DE CONGES	AVIS DU DIRECTEUR OBLIGATOIRE	DUREE	REMUNERATION ET SITUATION ADMINISTRATIVE	REINTEGRATION	OBSERVATIONS
8	Congé de naissance ou d'adoption : père ou personne vivant maritalement avec la mère, un document attestant qu'il vit avec la mère devra être produit	NON	3 jours consécutifs ou non, dans une période de 15 jours entourant la date de naissance ou d'adoption. Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	Plein traitement	Réintégration sur poste Poste protégé pendant la durée du congé	Imprimé à compléter Acte de naissance ou d'adoption et justificatif familial.
9	Congé de paternité pour naissance ou adoption: père ou personne vivant maritalement avec la mère, un document attestant qu'il vit avec la mère devra être produit	NON	11 jours consécutifs(dimanches et jours fériés inclus) 18 jours en cas de naissance ou adoption multiple. Le congé peut être fractionné en 2 périodes dont l'une des deux est au moins égale à 7 jours et doit débiter au cours des 4 mois suivant la naissance de l'enfant, mais il peut se poursuivre au-delà de ce délai. Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	moins de 6 mois de service sans traitement à partir de 6 mois de service plein traitement	Réintégration sur poste Poste protégé pendant la durée du congé	Imprimé à compléter Acte de naissance ou d'adoption et justificatif familial.
10	Congé parental	NON	A partir de 1 an de service à la date de naissance ou d'adoption de l'enfant: 6 mois renouvelable. En cas d'adoption d'un enfant de plus de 3 ans et de moins de 16 ans, 6 mois renouvelable une fois. Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	Aucun traitement	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Imprimé à compléter et justificatif familial
11	Congé de présence parentale	NON	Maximum de 310 jours ouvrés sur une période de 36 mois pour un même enfant et une même pathologie .les jours ne sont pas fractionnables et peuvent être pris en une ou plusieurs fois Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	Aucun traitement	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Imprimé à compléter, joindre courrier explicatif, justificatif familial et certificat médical précisant la durée
12	Congé de solidarité familiale pour rester auprès d'un ascendant, un descendant, un frère, une sœur ou une personne partageant le même domicile que le bénéficiaire du congé ou l'ayant désigné comme sa personne de confiance. La personne accompagnée doit être atteinte d'une maladie mettant en jeu le pronostic vital ou se trouver en phase avancée ou terminale d'une affection grave et incurable.	NON	3 mois maximum, renouvelable une fois; par périodes fractionnées d'au moins 7 jours consécutifs, dont la durée cumulée ne peut pas être supérieure à 6 mois ; Prend fin soit à l'expiration de la période des trois mois soit dans les trois jours qui suivent le décès de la personne accompagnée Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	Aucun traitement	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Imprimé à compléter avec courrier explicatif, justificatif familial et certificat médical précisant la durée
13	Congé pour élever un enfant âgé de moins de huit ans	NON	A partir de 1 an de service, durée maximale 1 an Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	Aucun traitement	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Congé de droit sur justificatif familial et imprimé complété
14	Congé pour se rendre dans les DOM-TOM-COM ou à l'étranger en vue de l'adoption d'un ou plusieurs enfants	NON	Maximum 6 semaines par agrément d'adoption Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	Aucun traitement	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Congé de droit sur justificatif d'agrément et imprimé complété
15	Congé pour soins enfant, conjoint ou partenaire, pacte civil de solidarité, ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave	NON	A partir de 1 an de service 1 an Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	Aucun traitement	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Congé de droit sur justificatif familial ou du PACS, certificat médical et imprimé complété

TABLEAU DES CONGES, AUTORISATIONS D'ABSENCE ET DISPONIBILITES DES MAITRES EN DELEGATION AUXILIAIRE EXERCANT DANS DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION RECRUTES POUR UN BESOIN PERMANENT

ANNEXE 3

	TYPE DE CONGES	AVIS DU DIRECTEUR OBLIGATOIRE	DUREE	REMUNERATION ET SITUATION ADMINISTRATIVE	REINTEGRATION	OBSERVATIONS
16	Congé pour soins enfant, conjoint ou partenaire, pacte civil de solidarité, ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne	NON	A partir de 1 an de service 1 an Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	Aucun traitement	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Congé de droit sur justificatif familial ou du PACS, certificat médical, justificatif handicap et imprimé complété
17	Congé pour suivre conjoint ou partenaire lié par un pacte civil de solidarité lorsque celui-ci est astreint à établir sa résidence habituelle, à raison de sa profession, en un lieu éloigné du lieu d'exercice des fonctions du maître	NON	A partir de 1 an de service, durée maximale 1 an Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	Aucun traitement	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Congé de droit sur justificatif du mariage ou du PACS, attestation de l'employeur précisant le lieu de travail et imprimé complété
18	Congé pour exercer un mandat d'élu local	NON	Durée du mandat	Aucun traitement	Poste non protégé Maître réintégré après participation au mouvement	Congé de droit sur justificatif de la collectivité territoriale et imprimé complété
19	Autorisation d'absence pour participation à un concours de recrutement, concours ou examens professionnels	OUI	48 heures par concours avant le début de la première épreuve Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	Plein traitement	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Imprimé à compléter et convocation Les deux jours d'absence doivent comprendre les samedis et autres jours de la semaine même si l'agent ne travaille pas ce ou ces jours là. Attestation de participation à remettre au retour
20	Autorisation d'absence pour examens scolaires et universitaires	OUI	48 heures avant le début de la première épreuve Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	Rémunération maintenue sous réserve de récupération	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Imprimé à compléter, planning de récupération et convocation Les deux jours d'absence doivent comprendre les samedis et autres jours de la semaine même si l'agent ne travaille pas ce ou ces jours là. Attestation de participation à remettre au retour
21	Autorisation d'absence pour décès conjoint ou partenaire PACS, enfant, père mère	OUI	3 jours + délais de route (48 h pour métropole)	Rémunération maintenue mais retenue des HSA et des indemnités Désindexation hors de Nouvelle Calédonie	Poste protégé pendant la durée de l'absence	Imprimé à compléter, acte de décès et justificatif familial
22	Autorisation d'absence pour décès grands parents, frères, sœurs, beaux-parents	OUI	1 jour	Rémunération maintenue sous réserve de récupération	Poste protégé pendant la durée de l'absence	Imprimé à compléter, acte de décès et justificatif familial
23	Autorisation d'absence pour décès autres membres de la famille	OUI	1 jour	Rémunération maintenue sous réserve de récupération	Poste protégé pendant la durée de l'absence	Imprimé à compléter, acte de décès et justificatif familial
24	Autorisation pour garde d'enfant malade (moins de 16 ans). Pas de limite d'âge si enfant atteint d'un handicap	OUI	6 jours pour un 100%, 5 jours pour un 80 % et 3 jours pour un 50% Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	Rémunération maintenue mais retenue des HSA et des indemnités	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Imprimé à compléter, certificat médical avec nom et âge de l'enfant
25	Autorisation d'absence pour participation à un voyage scolaire ou déplacement UNSS	OUI	Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	Plein traitement	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Imprimé à compléter
26	Autorisation d'absence jury d'examen, rédaction de sujet	OUI	Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	Plein traitement	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Convocation
27	Autorisation d'absence pour rendez vous médicaux, consultations médicales pour l'agent ou en accompagnement d'un membre de la famille	OUI	Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	Aucun traitement	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Imprimé à compléter et pièce justificative

TABLEAU DES CONGES, AUTORISATIONS D'ABSENCE ET DISPONIBILITES DES MAITRES EN DELEGATION AUXILIAIRE EXERCANT DANS DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION RECRUTES POUR UN BESOIN PERMANENT

ANNEXE 3

	TYPE DE CONGES	AVIS DU DIRECTEUR OBLIGATOIRE	DUREE	REMUNERATION ET SITUATION ADMINISTRATIVE	REINTEGRATION	OBSERVATIONS
28	Autorisation d'absence pour obligation juridique ou expertise judiciaire	OUI	Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	Rémunération maintenue sous réserve de récupération	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Imprimé à compléter, planning de récupération et convocation
29	Autorisation d'absence pour participation à un jury d'assises	OUI	Selon calendrier du jury d'assises Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	Maintien du traitement. Entretien à demander avec la gestionnaire ressources humaines pour modalités d'organisation	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Imprimé à compléter et convocation
30	Autorisation d'absence pour intempéries, périodes pré ou post cycloniques, grève, panne des transports aériens ou terrestres	OUI	Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	Rémunération maintenue sous réserve de récupération	Poste protégé pendant la durée de l'absence	Imprimé à compléter, pièce justificative et planning de récupération

L'administration se réserve le droit de demander des justificatifs complémentaires

TABLEAU DES CONGES, AUTORISATIONS D'ABSENCE ET DISPONIBILITES DES MAITRES EN DELEGATION AUXILIAIRE EXERCANT DANS DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION RECRUTES POUR UN BESOIN TEMPORAIRE

ANNEXE 4

	TYPE DE CONGES	AVIS DU DIRECTEUR OBLIGATOIRE	DUREE	REMUNERATION ET SITUATION ADMINISTRATIVE	REINTEGRATION	OBSERVATIONS
1	Congé de maladie ordinaire	NON	Durée maximale dans la limite de l'engagement du maître. Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	moins de 4 mois de service sans traitement à partir de 4 mois de service 1 mois à plein traitement et un mois à demi traitement à partir de 2 ans de service 2 mois à plein traitement et 2 mois à demi traitement à partir de 3 ans de service 3 mois à plein traitement et 3 mois à demi traitement Désindexation si soins hors de Nouvelle Calédonie	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Certificat médical à transmettre à l'établissement , (au maximum dans les 48 heures). les transmissions hors délais peuvent entraîner des retenues sur rémunération
2	Congé pour accident de service, de trajet ou de maladie professionnelle	NON	Durée maximale dans la limite de l'engagement du maître. Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	Traitement pris en charge par la CAFAT à compter du lendemain du jour de l'accident	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Doit être déclaré dans les plus brefs délais. Imprimés à compléter
3	Congé de grave maladie	NON	Durée maximale dans la limite de l'engagement du maître par période de 3 à 6 mois. Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	à partir de 3 ans de service 12 mois à plein traitement Désindexation si soins hors de Nouvelle Calédonie	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Certificat médical à transmettre à l'employeur Avis préalable du Comité Médical Ministériel
4	Congé maternité. Durée minimale du congé : 8 semaines dont obligatoirement 6 semaines qui suivent l'accouchement. A la demande de l'intéressée, un report du congé prénatal sur congé postnatal est accordé sur prescription médicale, dans la limite de trois semaines. En cas d'arrêt de travail pendant la période antérieure à la date présumée de l'accouchement dont l'assurée a demandé le report, celui-ci est annulé et la période initialement reportée est alors réduite d'autant. Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir.	NON	1er et 2 ème enfant: 16 semaines soit 112 jours, dont 6 semaines avant la date présumée d'accouchement et 10 semaines après. 3 ème enfant et suivants: 26 semaines soit 182 jours, dont 8 semaines avant la date présumée d'accouchement et 18 semaines après. Anticipation de 2 semaines du congé prénatal à déduire du congé postnatal sur demande de l'intéressée. Naissance de Jumeaux: 34 semaines soit 238 jours, dont 12 semaines avant la date présumée d'accouchement et 22 semaines après. Anticipation de 4 semaines du congé prénatal à déduire du congé postnatal sur demande de l'intéressée. Naissance de Triplés ou plus: 46 semaines soit 322 jours, dont 24 semaines avant la date présumée d'accouchement et 22 semaines après.	moins de 6 mois de service sans traitement à partir de 6 mois de service plein traitement	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Certificat médical attestant de l'état de grossesse et de la date présumée d'accouchement à transmettre au plus tard à la fin du 4 ème mois de grossesse + imprimé de déclaration de grossesse
5	Congé pour grossesse pathologique	NON	14 jours Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	moins de 6 mois de service sans traitement à partir de 6 mois de service plein traitement	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Certificat médical à transmettre à l'employeur (au maximum dans les 48 heures).
6	Congé pour couches pathologiques	NON	28 jours Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	moins de 6 mois de service sans traitement à partir de 6 mois de service plein traitement	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Certificat médical à transmettre à l'employeur (au maximum dans les 48 heures).
7	Congé d'adoption ou d'accueil d'un enfant	NON	1er et 2 ème enfant: 10 semaines 3 ème enfant: 18 semaines Adoption multiple: 22 semaines Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	moins de 6 mois de service sans traitement à partir de 6 mois de service plein traitement	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Imprimé à compléter Adoption plénière: remise d'un acte d'adoption du Tribunal de Grande Instance Adoption coutumière remise d'un acte coutumier d'adoption

8	Congé de paternité pour naissance ou adoption: père ou personne vivant maritalement avec la mère, un document attestant qu'il vit avec la mère devra être produit	NON	11 jours consécutifs (dimanches et jours fériés inclus) 18 jours en cas de naissance ou adoption multiple. Le congé peut être fractionné en 2 périodes dont l'une des deux est au moins égale à 7 jours et doit débuter au cours des 4 mois suivant la naissance de l'enfant, mais il peut se poursuivre au-delà de ce délai. Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	moins de 6 mois de service sans traitement à partir de 6 mois de service plein traitement	Réintégration sur poste Poste protégé pendant la durée du congé	Imprimé à compléter Acte de naissance ou d'adoption et justificatif familial.
9	Congé parental	NON	A partir de 1 an de service à la date de naissance ou d'adoption de l'enfant: 6 mois renouvelable. En cas d'adoption d'un enfant de plus de 3 ans et de moins de 16 ans, 6 mois renouvelable une fois. Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	Aucun traitement	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Imprimé à compléter et justificatif familial
10	Congé pour élever un enfant âgé de moins de huit ans	NON	A partir de 1 an de service, durée maximale 1 an Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	Aucun traitement	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Congé de droit sur justificatif familial et imprimé complété
11	Congé pour soins enfant, conjoint ou partenaire, pacte civil de solidarité, ascendant atteint d'un handicap ou d'une maladie grave	NON	A partir de 1 an de service 1 an Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	Aucun traitement	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Congé de droit sur justificatif familial ou du PACS, certificat médical et imprimé complété
12	Congé pour soins enfant, conjoint ou partenaire, pacte civil de solidarité, ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne	NON	A partir de 1 an de service 1 an Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	Aucun traitement	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Congé de droit sur justificatif familial ou du PACS, certificat médical, justificatif handicap et imprimé complété
13	Congé pour suivre conjoint ou partenaire lié par un pacte civil de solidarité lorsque celui-ci est astreint à établir sa résidence habituelle, à raison de sa profession, en un lieu éloigné du lieu d'exercice des fonctions du maître	NON	A partir de 1 an de service, durée maximale 1 an Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	Aucun traitement	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Congé de droit sur justificatif du mariage ou du PACS, attestation de l'employeur précisant le lieu de travail et imprimé complété
14	Autorisation d'absence pour participation à un concours de recrutement, concours ou examens professionnels	OUI	48 heures par concours avant le début de la première épreuve Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	Plein traitement	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Imprimé à compléter et convocation Les deux jours d'absence doivent comprendre les samedis et autres jours de la semaine même si l'agent ne travaille pas ce ou ces jours là. Attestation de participation à remettre au retour
15	Autorisation d'absence pour examens scolaires et universitaires	OUI	48 heures avant le début de la première épreuve Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	Rémunération maintenue sous réserve de récupération	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Imprimé à compléter, planning de récupération et convocation Les deux jours d'absence doivent comprendre les samedis et autres jours de la semaine même si l'agent ne travaille pas ce ou ces jours là. Attestation de participation à remettre au retour
16	Autorisation d'absence pour décès conjoint ou partenaire PACS, enfant, père mère	OUI	3 jours + délais de route (48 h pour métropole)	Rémunération maintenue mais retenue des HSA et des indemnités Désindexation hors de Nouvelle Calédonie	Poste protégé pendant la durée de l'absence	Imprimé à compléter, acte de décès et justificatif familial
17	Autorisation d'absence pour décès grands parents, frères, sœurs, beaux-parents	OUI	1 jour	Rémunération maintenue sous réserve de récupération	Poste protégé pendant la durée de l'absence	Imprimé à compléter, acte de décès et justificatif familial
18	Autorisation d'absence pour décès autres membres de la famille	OUI	1 jour	Rémunération maintenue sous réserve de récupération	Poste protégé pendant la durée de l'absence	Imprimé à compléter, acte de décès et justificatif familial
19	Autorisation pour garde d'enfant malade (moins de 16 ans). Pas de limite d'âge si enfant atteint d'un handicap	OUI	6 jours pour un 100%, 5 jours pour un 80 % et 3 jours pour un 50% Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	Rémunération maintenue mais retenue des HSA et des indemnités	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Imprimé à compléter, certificat médical avec nom et âge de l'enfant
20	Autorisation d'absence pour participation à un voyage scolaire ou déplacement UNSS	OUI	Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	Plein traitement	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Imprimé à compléter

21	Autorisation d'absence jury d'examen, rédaction de sujet	OUI	Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	Plein traitement	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Convocation
22	Autorisation d'absence pour rendez vous médicaux, consultations médicales pour l'agent ou en accompagnement d'un membre de la famille	OUI	Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	Aucun traitement	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Imprimé à compléter et pièce justificative
23	Autorisation d'absence pour obligation juridique ou expertise judiciaire	OUI	Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	Rémunération maintenue sous réserve de récupération	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Imprimé à compléter, planning de récupération et convocation
24	Autorisation d'absence pour participation à un jury d'assises	OUI	<p>Selon calendrier du jury d'assises</p> Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	Maintien du traitement. Entretien à demander avec la gestionnaire ressources humaines pour modalités d'organisation	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Imprimé à compléter et convocation
25	Autorisation d'absence pour intempéries, périodes pré ou post cycloniques, grève, panne des transports aériens ou terrestres	OUI	Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	Rémunération maintenue sous réserve de récupération	Poste protégé pendant la durée de l'absence	Imprimé à compléter, pièce justificative et planning de récupération

L'administration se réserve le droit de demander des justificatifs complémentaires

TABLEAU DES CONGES, AUTORISATIONS D'ABSENCE ET DISPONIBILITES DES MAITRES EN DELEGATION AUXILIAIRE EXERCANT DANS DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES SOUS CONTRAT SIMPLE

ANNEXE 5

	TYPE DE CONGES	AVIS DU DIRECTEUR OBLIGATOIRE	DUREE	REMUNERATION ET SITUATION ADMINISTRATIVE	REINTEGRATION	OBSERVATIONS
1	Congé de maladie ordinaire	NON	Durée maximale dans la limite de l'engagement du maître. Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	moins de 4 mois de service sans traitement à partir de 4 mois de service 1 mois à plein traitement et un mois à demi traitement à partir de 2 ans de service 2 mois à plein traitement et 2 mois à demi traitement à partir de 3 ans de service 3 mois à plein traitement et 3 mois à demi traitement Désindexation si soins hors de Nouvelle Calédonie	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Certificat médical à transmettre à l'établissement, (au maximum dans les 48 heures). les transmissions hors délais peuvent entraîner des retenues sur rémunération
2	Congé pour accident de service, de trajet ou de maladie professionnelle	NON	Durée maximale dans la limite de l'engagement du maître. Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	Traitement pris en charge par la CAFAT à compter du lendemain du jour de l'accident	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Doit être déclaré dans les plus brefs délais. Imprimés à compléter
3	Congé maternité. Durée minimale du congé : 8 semaines dont obligatoirement 6 semaines qui suivent l'accouchement. A la demande de l'intéressée, un report du congé prénatal sur congé postnatal est accordé sur prescription médicale, dans la limite de trois semaines. En cas d'arrêt de travail pendant la période antérieure à la date présumée de l'accouchement dont l'assurée a demandé le report, celui-ci est annulé et la période initialement reportée est alors réduite d'autant. Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir.	NON	1er et 2ème enfant: 16 semaines soit 112 jours, dont 6 semaines avant la date présumée d'accouchement et 10 semaines après.	moins de 6 mois de service sans traitement à partir de 6 mois de service plein traitement	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Certificat médical attestant de l'état de grossesse et de la date présumée d'accouchement à transmettre au plus tard à la fin du 4ème mois de grossesse + imprimé de déclaration de grossesse
4	Congé pour grossesse pathologique	NON	14 jours Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	moins de 6 mois de service sans traitement à partir de 6 mois de service plein traitement	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Certificat médical à transmettre à l'employeur (au maximum dans les 48 heures).
5	Congé pour couches pathologiques	NON	28 jours Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	moins de 6 mois de service sans traitement à partir de 6 mois de service plein traitement	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Certificat médical à transmettre à l'employeur (au maximum dans les 48 heures).
6	Congé d'adoption ou d'accueil d'un enfant	NON	1er et 2ème enfant: 10 semaines 3ème enfant: 18 semaines Adoption multiple: 22 semaines Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	moins de 6 mois de service sans traitement à partir de 6 mois de service plein traitement	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Imprimé à compléter Adoption plénière: remise d'un acte d'adoption du Tribunal de Grande Instance Adoption coutumière remise d'un acte coutumier d'adoption
7	Congé de naissance ou d'adoption : père ou personne vivant maritalement avec la mère, un document attestant qu'il vit avec la mère devra être produit	NON	3 jours consécutifs ou non, dans une période de 15 jours entourant la date de naissance ou d'adoption. Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	Plein traitement	Réintégration sur poste Poste protégé pendant la durée du congé	Imprimé à compléter Acte de naissance ou d'adoption et justificatif familial.
8	Congé de paternité pour naissance ou adoption: père ou personne vivant maritalement avec la mère, un document attestant qu'il vit avec la mère devra être produit	NON	11 jours consécutifs (dimanches et jours fériés inclus) 18 jours en cas de naissance ou adoption multiple. Le congé peut être fractionné en 2 périodes dont l'une des deux est au moins égale à 7 jours et doit débiter au cours des 4 mois suivant la naissance de l'enfant, mais il peut se poursuivre au-delà de ce délai. Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	moins de 6 mois de service sans traitement à partir de 6 mois de service plein traitement	Réintégration sur poste Poste protégé pendant la durée du congé	Imprimé à compléter Acte de naissance ou d'adoption et justificatif familial.
9	Congé parental	NON	A partir de 1 an de service à la date de naissance ou d'adoption de l'enfant: 6 mois renouvelable. En cas d'adoption d'un enfant de plus de 3 ans et de moins de 16 ans, 6 mois renouvelable une fois. Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	Aucun traitement	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Imprimé à compléter et justificatif familial

10	Congé de présence parentale	NON	Maximum de 310 jours ouvrés sur une période de 36 mois pour un même enfant et une même pathologie, les jours ne sont pas fractionnables et peuvent être pris en une ou plusieurs fois Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	Aucun traitement	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Imprimé à compléter, joindre courrier explicatif, justificatif familial et certificat médical précisant la durée
11	Congé de solidarité familiale pour rester auprès d'un ascendant, un descendant, un frère, une sœur ou une personne partageant le même domicile que le bénéficiaire du congé ou l'ayant désigné comme sa personne de confiance. La personne accompagnée doit être atteinte d'une maladie mettant en jeu le pronostic vital ou se trouver en phase avancée ou terminale d'une affection grave et incurable.	NON	3 mois maximum, renouvelable une fois; par périodes fractionnées d'au moins 7 jours consécutifs, dont la durée cumulée ne peut pas être supérieure à 6 mois ; Prend fin soit à l'expiration de la période des trois mois soit dans les trois jours qui suivent le décès de la personne accompagnée Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	Aucun traitement	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Imprimé à compléter avec courrier explicatif, justificatif familial et certificat médical précisant la durée
12	Congé de proche aidant pour soins enfant, conjoint ou partenaire, pacte civil de solidarité, ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave	NON	A partir de 1 an de service 3 mois pas plus d'1 an sur toute la carrière Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	Aucun traitement	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Congé de droit sur justificatif familial ou du PACS, certificat médical, justificatif handicap et imprimé complété, déclaration sur l'honneur qu'il n'a pas eu précédemment recours, au long de sa carrière, à un congé de proche aidant, soit, s'il en a déjà bénéficié, de sa durée,
13	Congé de proche aidant pour soins enfant, conjoint ou partenaire, pacte civil de solidarité, ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne	NON	A partir de 1 an de service 3 mois pas plus d'1 an sur toute la carrière Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	Aucun traitement	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Congé de droit sur justificatif familial ou du PACS, certificat médical, justificatif handicap et imprimé complété, déclaration sur l'honneur qu'il n'a pas eu précédemment recours, au long de sa carrière, à un congé de proche aidant, soit, s'il en a déjà bénéficié, de sa durée,
14	Congé pour exercer un mandat d'élu local	NON	Durée du mandat	Aucun traitement	Poste non protégé Maître réintégré après participation au mouvement	Congé de droit sur justificatif de la collectivité territoriale et imprimé complété
15	Autorisation d'absence pour participation à un concours de recrutement, concours ou examens professionnels	OUI	48 heures par concours avant le début de la première épreuve Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	Plein traitement	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Imprimé à compléter et convocation Les deux jours d'absence doivent comprendre les samedis et autres jours de la semaine même si l'agent ne travaille pas ce ou ces jours là. Attestation de participation à remettre au retour
16	Autorisation d'absence pour examens scolaires et universitaires	OUI	48 heures avant le début de la première épreuve Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	Rémunération maintenue sous réserve de récupération	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Imprimé à compléter, planning de récupération et convocation Les deux jours d'absence doivent comprendre les samedis et autres jours de la semaine même si l'agent ne travaille pas ce ou ces jours là. Attestation de participation à remettre au retour
17	Autorisation d'absence pour décès conjoint ou partenaire PACS, enfant, père mère	OUI	3 jours + délais de route (48 h pour métropole)	Rémunération maintenue mais retenue des HSA et des indemnités Désindexation hors de Nouvelle Calédonie	Poste protégé pendant la durée de l'absence	Imprimé à compléter, acte de décès et justificatif familial
18	Autorisation d'absence pour décès grands parents, frères, sœurs, beaux-parents	OUI	1 jour	Rémunération maintenue mais retenue des HSA et des indemnités	Poste protégé pendant la durée de l'absence	Imprimé à compléter, acte de décès et justificatif familial
19	Autorisation d'absence pour décès autres membres de la famille	OUI	1 jour	Rémunération maintenue sous réserve de récupération	Poste protégé pendant la durée de l'absence	Imprimé à compléter, acte de décès et justificatif familial
20	Congé pour enfant malade (moins de 16 ans).	OUI	Durée 3 jours par an portée à 5 jours si l'enfant est âgé de moins de 1 an ou si le salarié assume la charge d'au moins 3 enfants âgés de moins de 16 ans. Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	Plein traitement	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Imprimé à compléter, certificat médical avec nom et âge de l'enfant
21	Autorisation d'absence pour participation à un voyage scolaire ou déplacement UNSS	OUI	Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	Plein traitement	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Imprimé à compléter
22	Autorisation d'absence jury d'examen, rédaction de sujet	OUI	Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	Plein traitement	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Convocation

23	Autorisation d'absence pour rendez vous médicaux, consultations médicales pour l'agent ou en accompagnement d'un membre de la famille	OUI	Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	Aucun traitement	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Imprimé à compléter et pièce justificative
24	Autorisation d'absence pour obligation juridique ou expertise judiciaire	OUI	Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	Rémunération maintenue sous réserve de récupération	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Imprimé à compléter, planning de récupération et convocation
25	Autorisation d'absence pour participation à un jury d'assises	OUI	<p style="text-align: center;">Selon calendrier du jury d'assises</p> Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	Maintien du traitement. Entretien à demander avec la gestionnaire ressources humaines pour modalités d'organisation	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Imprimé à compléter et convocation
26	Autorisation d'absence pour intempéries, périodes pré ou post cycloniques, grève, panne des transports aériens ou terrestres	OUI	Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	Rémunération maintenue sous réserve de récupération	Poste protégé pendant la durée de l'absence	Imprimé à compléter, pièce justificative et planning de récupération

L'administration se réserve le droit de demander des justificatifs complémentaires